

REMARQUES	TITRE	ANC. COTE	NOUV. COTE	ANALYSE	DATE DEBUT	DATE FIN	DESCRIPTION MATERIELLE
	Statuts et privilèges (Autorisation d'acquérir les grades universitaires ; privilèges "institution gratuite")	D 2 (C2) / 62	2 D 1	Les recteur et professeurs de l'Académie de Douai notifient qu'à la prière de l'abbé de Marchiennes, ils autorisent les étudiants du collège de Marchiennes à acquérir les grades universitaires.	1574, 13 février [v.st. 1574, stilo romano, ipsis idibus februariis]		Original latin parchemin ; sceau cire rouge sur double queue
		D 2 (C2) / 69		Privilèges accordés par la Faculté des Arts de Douai, réunie au monastère Saint-Vaast, à Arnould Gantois, abbé de Marchiennes, pour le collège.	1574, 25 février [1574, stylo romano]		Original latin parchemin ; sceau de cire rouge sur double queue de parchemin
		D 2 (C2) / 70		Arnould Gantois, abbé de Marchiennes notifie l'accord intervenu entre lui et la ville de Douai au sujet de "l'institution gratuite" (enseignement gratuit) ; le collège recevra la rente que Yolande de Lalaing avait sur la maison du collège de Marchiennes et qu'elle a partagée entre l'université et les pauvres de Douai.	1576, juin (?)		Copie, papier, français
	Incorporation ou rétablissement du collège (Incorporation à l'université ou rétablissement au "refuge" de Marchiennes)	D 2 (C2) / 13	2 D 2	Procès entre l'université de Douai et l'abbaye de Marchiennes à propos de l'incorporation du collège de Marchiennes à l'université.	1680		Copie français parchemin
		D 3 (C3)		Procès-verbal de la visite faite par les députés	1710, 22		Original papier

		/ 105 ^{1 et 2}		de l'université de Douai et ceux de l'abbaye de Marchiennes au "refuge" dudit Marchiennes, en prévision de l'établissement dans ses murs d'un collège.- Ordonnance de la gouvernance de Douai prescrivant aux religieux de Marchiennes la nomination de deux professeurs de théologie.	juillet et 9 septembre		
	Finances – Recettes (rentes)	D 2 (C2) / 54	2 D 3	Charles Blendecque, prieur, et les religieux y nommés représentant le couvent de Marchiennes, affectent 500 florins de rente annuelle au collège de Marchiennes fondé en l'université de Douai par feu l'abbé Arnould, destinés au paiement des professeurs, à l'entretien des enfants pauvres vivant sur les terres de l'abbaye entrés audit collège et à celui des bâtiments.	1576, 16 mars		Original français parchemin non scellé
		C 3 / 5		Rentes foncières dues sur le collège de Marchiennes à l'office des obits de Saint-Pierre de Douai.	1632, 27 janvier		Copie, français ; papier
		D 2 (C2) / 72		François de Baglion de La Salle ⁽¹⁾ , évêque d'Arras, consent à la distraction des biens de l'abbaye de Marchiennes à concurrence de 10416 livres de rente annuelle pour la dotation et l'entretien du collège de Marchiennes. ⁽¹⁾ Conseiller du Roi en ses Conseils et son Conseil d'Etat.	1732, 16 février		Copie français papier, notariée ; cachet papier
	Finances – Comptes 1627-1668	D 2 (C2) / 39	2 D 4	Extraits et états des comptes et requête de Jacques Le Sueur, régent du collège de Marchiennes devenu ensuite prieur de Hamage ⁽²⁾ . ⁽²⁾ <u>Hamage-les-Marchiennes</u> : Saint-Pierre et Sainte-Eusébie, abbaye de Bénédictines fondée par Sainte-Gertrude (+649), après la mort de Rigomer, son époux, puis Bénédictins vers 1028, diocèse d'Arras, doyenné et arrondissement de Douai, commune de Wandignies-Hamage, canton de Marchiennes (Nord), sur la Scarpe.	1627	1635	Quatre pièces papier français
		D 406 / 2		Comptes de l'abbaye de Marchiennes et inventaires des biens de l'abbé de Haynin	1659	1668	Onze pièces

				trouvés au collège de Douai.			
	Biens immobiliers – Bâtiments du collège (aliénation et vente)	C 3 / 1	2 D 5	Quittances des sommes versées à Charles du Four pour une maison rue des Bourloires réservée à l'usage du collège.	1568		Quatre pièces or. fr. pap. sign.
		D 641 / 2		Procès-verbal de nantissement sur les biens de Denis Le Josne, d'une somme de 2100 florins, à l'occasion de l'achat de maisons rue des Malvaux (gouvernance de Douai et Orchies).	1649		Une pièce papier ; français
		D 398 / 4		Procès entre l'université et les Jésuites de Douai, d'une part, et l'abbaye de Marchiennes d'autre part, au sujet de l'aliénation par cette abbaye du collège du même nom en faveur du magistrat de Douai.	1669		Quatre pièces
		D 3 (C3) / 136		Les abbé et religieux de Marchiennes font savoir à la cour souveraine de Tournai qu'à la suite de la vente de leur collège au Magistrat de Douai pour 47000 florins, ils ne savent à quelle juridiction s'adresser pour la distribution de ces florins, le magistrat et la gouvernance revendiquant chacun de leur côté.	1671		Original français papier ; notes marginales
		VIII B I / 28281		Compte de l'achat par la ville de Douai des bâtiments du collège de Marchiennes « et autres maisons y contiguës »	1671, 3 septembre		
	Biens – meubles (XVII^e siècle)	D 2 (C2) / 40	2 D 6	Inventaire des biens du collège de Marchiennes : étains et meubles pour le régent, nappes de l'église, linge de feue Mademoiselle Suzanne, lits et linges laissés par Jeanne de Le Motte, servante du régent.	XVII ^e siècle, dont 1648		Cinq pièces, original et copies papier
	Juridiction	D 2 (C2) / 10	2 D 7	Fragment d'une enquête auprès du sous-régent du collège de Marchiennes et de professeurs de théologie, relative aux " <i>insignia</i> "	1663		Trois feuilles papier ; latin
	Enseignement	D 398 /	2 D 8	Accord entre Jean du Joncquoy, abbé de	1622, 23		Copie de copie

	- Jésuites	722		Sainte-Rictrude de Marchiennes et le Père Florent de Montmorency, provincial des Jésuites de la province gallo-belgique, concernant le collège de Marchiennes (acte précisant un accord du 4 octobre 1621).	février		(1669)
		D 406 / 806		Arrêt de Philippe IV d'Espagne ratifiant l'acte par lequel l'abbé de Marchiennes concède à la Compagnie de Jésus l'"institution perpétuelle" de la jeunesse du collège de Marchiennes à charge de constituer en faveur du collège d'Anchin une rente de 12000 florins (pièce jointe, dans un procès entre l'abbé et les Jésuites).	1622, 19 mars		Copie français papier informe XVII ^e siècle
	Enseignement – Professeurs (Jehan Veret, Dom Maurant Puche)	D 514 / 10 (Cum. 15587)	2 D 9	Attestation par François Goethals, recteur de l'université, pour Jehan Veret, professeur de philosophie au collège de Marchiennes, chanoine prébendé de la collégiale Saint-Pierre de Lille, afin qu'il puisse entrer en possession des revenus de son canonicat.	1591, 17 juin		Latin, parchemin
		D 432 A / 3		Commission par l'abbé de Marchiennes de la charge de recteur et professeur du collège à Dom Maurant Puche.	1702, 26 novembre		Une pièce
	Enseignement – Etudiants ; fondations de bourses	D 641 / 3 (Cum. 16641)	2 D 10	Fondation Raimbault – Testament original de Laurent Raimbault (Douai 1594).	1594		Une pièce papier ; Onze pièces. – Signature autographe d'Antoine Surius, recteur de l'université.
		D 406 / 1		Différend entre le collège de Marchiennes et les exécuteurs testamentaires de Laurent Rymbault au sujet de trois bourses fondées par ce dernier.	1599		Trois pièces
		D 3 (C 3)		François-Henri Remy, écuyer de Gennes,	1782, 13		Original

		/ 101		Campeaux etc... mari de Marie-Louise Decomble, collatrice de trois bourses fondées par Jacques Hannet, déclare conférer à Maître Lelièvre, cadet, natif de Givet, l'une des bourses payable par l'abbaye de Marchiennes.	août		français papier signé ; sceau de cire rouge
	Annexion du collège de la Motte	D 432 A / 2	2 D 11	Annexion du collège de la Motte par celui de Marchiennes : procès contre Philippe de Guernoval, marquis d'Esquelbecq, sieur de la Motte ⁽¹⁾ ; poursuites de l'université ; accord de l'évêque d'Arras pour une distraction de biens (1732) ; réponse pour les proviseurs du collège de la Motte à la requête de Robert-Ignace Hustin ⁽²⁾ , manufacturier à Douai « de bouracans, lampareilles, camelots et autres étoffes » ; lettre du collège des Jésuites, sur l'obligation de fréquenter le collège des Jésuites imposée aux boursiers du séminaire de la Motte ; copie d'un acte passé devant les échevins d'Aire sur la Lys par les exécuteurs testamentaires de Valentin de Pardieu, sieur de la Motte ; droits d'amortissements ; inventaire de la manufacture du sieur Hustin ; requête d'Hustin. ⁽¹⁾ Principal successeur du sieur de la Motte, fondateur du collège du même nom. ⁽²⁾ Hustin utilise pour sa manufacture l'ancien collège de la Motte.	1732	1750	
		D 432 A / 1		Requête de l'abbé de Marchiennes pour le rétablissement ⁽³⁾ de son collège dans le collège de la Motte ; requête sur la fondation de quatre bourses pour « l'avancement du collège » ; mémoire au cardinal Fleury, procès du collège de la Motte contre l'abbaye de Marchiennes. ⁽³⁾ Le collège de Marchiennes avait été confisqué en 1667 par Louis XIV pour servir de caserne.	(XVII ^e siècle) 1741	1747	
		D 2 (C2) / 32		Union des collèges de la Motte et Marchiennes.- Différend entre l'abbaye de Marchiennes et l'université.	XVIII ^e siècle (après		Trois mémoires, cahiers ;

					1732)		papier
		D 2 (C2) / 38		Mémoire de l'université de Douai défavorable au projet d'appropriation du Collège de la Motte par les religieux de l'abbaye de Marchiennes.	Vers 1743		Une copie notariée, papier, français
		D 2 (C2) / 37		Lettre de L. Pharazyn annexée à un mémoire à remettre à Monsieur de Séchelles, intendant, rédigé par l'université contre ceux de Marchiennes qui veulent s'approprier le collège de la Motte pour se dispenser de rebâtir un collège.	1743, 23 juillet		Une pièce papier original
		D 3 (C3) / 164 ^{1 et 2}		Deux lettres de François, abbé de Marchiennes, au grand prieur de l'abbaye du Refuge de Douai concernant le rétablissement du collège.	1750, 24 mars	1750, 7 avril	Deux originaux ; cachets cire rouge